1

Compléments sur les machines abstraites, raffinements et implantations

Machines paramétrées

- Une machine peut prendre un ou plusieurs paramètres qui peuvent être scalaires (l'un des types numériques de B ou tout sous-ensemble) ou de type ensemble.
- Toute contrainte sur ces paramètres (dont obligatoirement les typages des paramètres scalaires) est à mettre dans la clause CONSTRAINTS

```
MACHINE GestTrains3(maxtrains)
CONSTRAINTS maxtrains:NAT1
VARIABLES nbTrains
INVARIANT nbTrains:0..maxtrains
INITIALISATION nbTrains:=0
OPERATIONS AddTrain=
PRE nbTrains<maxtrains THEN
nbTrains:=nbTrains+1 END
```



Opérations avec paramètres d'entrée

- Une opération peut aussi prendre un ou plusieurs paramètres.
- Le typage des paramètres d'entrée d'une opération prend naturellement place dans la précondition.

```
MACHINE GestTrains3(maxtrains)
```

CONSTRAINTS maxtrains:NAT1

VARIABLES nbTrains

INVARIANT nbTrains:0..maxtrains

INITIALISATION nbTrains:=0

OPERATIONS AddTrain(nTrain)=

PRE nTrain:NAT1&nbTrains<=maxtrains-nTrain THEN

nbTrains:=nbTrains+nTrain END

END

Opérations avec paramètres de sortie

- Une opération peut aussi renvoyer un résultat.
- Pas besoin de typer le résultat qui en revanche doit être affecté en fin d'opération (fonction des variables et paramètres de machine et d'opération)

OPERATIONS remPlaces<---AddTrain(nTrain)=
PRE nTrain:NAT1&nbTrains<=maxtrains-nTrain
THEN nbTrains,remPlaces:=
nbTrains+nTrain,maxtrains-nbTrains-nTrain
END

Gare au bug ici, se souvenir qu'il s'agit de substitutions parallèles qui doivent se lire « à gauche de := les valeurs après, à droite de := les valeurs avant »

Clause SETS

- La clause SETS permet de déclarer les ensembles abstraits (« deferred ») ou énumérés d'une machine, d'un raffinement ou d'une implantation.
 - Exemple :

SETS AIG; SIG; APP={VL,AV,SE,CA}

- Un style (répandu mais non obligatoire dans l'atelier B) consiste à mettre en majuscules les identifiants de SETS
- Les ensembles abstraits ou énumérés déclarés dans SETS servent entre autres à typer les variables et les constantes
- En implantation les valeurs des ensembles abstraits sont précisées par la clauses VALUES

Compléments sur les machines

Clauses CONSTANTS

- La clause CONSTANTS (ou ce qui revient au même CONCRETE_CONSTANTS) définit des constantes implantables (qui se conserveront dans les raffinements jusqu'à l'implantation).
 - La clause ABSTRACT_CONSTANTS définit quant à elle des constantes (qui seront raffinées lors de raffinements).
 - Les constantes abstraites ou concrètes doivent obligatoirement être typées par la clause PROPERTIES qui peut aussi exprimer d'autres contraintes.
 - En implantation toutes les constantes doivent être concrètes et il doit leur être attribué des valeurs par la clause VALUES.
 - Exemple :

CONSTANTS Aig, Sig, Maxtrain

Clauses PROPERTIES

- La clause PROPERTIES permet d'exprimer des contraintes sur les constantes concrètes ou abstraites (dont obligatoirement leur type).
 - Exemple :

CONSTANTS Aig, Sig, Maxtrain

PROPERTIES Aig<:AIG & Sig<:SIG &

Aig/={} & Sig/={} & Maxtrain:NAT1

Clauses VALUES

- La clause VALUES réservée aux implantations, permet de donner des valeurs implantables aux ensembles abstraits et aux constantes concrètes.
- Les VALUES doivent bien sûr respecter les PROPERTIES (POs spécifiques générées pour cela...).
- Exemple : Clauses de la machine :

```
SETS AIG; SIG; APP={VL,AV,CE,CA}
```

CONSTANTS Aig, Sig, Maxtrain

PROPERTIES Aig<:AIG & Sig<:SIG &

Aig/={} & Sig/={} & Maxtrain:NAT1

Exemple : Clauses de l'implantation

Clauses VARIABLES

- La clause VARIABLES (ou ce qui revient au même ABSTRACT_VARIABLES) définit des variables d'une machine ou d'un raffinement qui pourront être raffinées. Elle est interdite dans les implantations.
- La clause CONCRETE_VARIABLES définit quant à elle des variables implantables. Elle est utilisable dans les machines, raffinements et implantations.
- Les variables abstraites ou concrètes doivent obligatoirement être typées par la clause INVARIANT qui peut aussi exprimer d'autres contraintes (par des prédicats).
- Les variables abstraites ou concrètes doivent obligatoirement être initialisées par des substitutions généralisées dans la clause INITIALISATION.

Clause ASSERTIONS

- La clause ASSERTIONS sert à ajouter des prédicats censés être déductibles de l'invariant, et ce afin de faciliter les preuves.
 - La présence de la clause ASSERTIONS génère un PO ayant objectif de la prouver à partir de l'invariant.
 - Une fois prouvée, les prédicats de ASSERTIONS sont rajoutés comme hypothèse dans toutes les preuves.

Clause DEFINITIONS

- La clause DEFINITIONS permet, comme son nom l'indique, l'introduction de définitions qui sont remplacées lors de l'analyse lexicale de la machine.
 - Ces DEFINITIONS peuvent dépendre d'un ou plusieurs paramètres formels (entre parenthèses)
 - Exemples :
 - DEFINITIONS step==5; next(x)==x*x+step;
 affectdouble(y,x)==y:=2*x
 - Appels de définitions possibles (par exemple dans une opération):

```
zz:=next(zz) || affectdouble(uu,vv)
```

Structure type d'une machine abstraite

MACHINE M1(pp1,pp2,PSET) /*paramètres optionnels, scalaires et ENSEMBLES*/ CONSTRAINTS pp1:NAT&pp2:BOOL /*typage paramètres scalaires*/ SETS S1;S2={e1,e2,e3} /*Ensembles abstraits et énumérés*/ **CONSTANTS C1,C2** PROPERTIES C1:NAT&C2:S2 /*Typage des constantes*/ VARIABLES v1,v2 INVARIANT v1:S1&v2:PSET /*A minima typage des variables*/ INITIALISATION v1,v2:(v1:S1&v2:PSET) /*Initialisation des variables obligatoire*/ **OPERATIONS** setv1(vv) = PRE vv:S1 THEN v1:=vv END; /*Typage des paramètres dans PRE*/ res <-- getv1 = BEGIN res:=v1 END /*Opération avec retour. Corps d'opération (bloc substitution) entre THEN... END ou BEGIN...END*/ **END** Des clauses de composition (INCLUDES, PROMOTES, EXTENDS, USES, SEES) peuvent aussi être présentes (voir cours modularité) Compléments sur les machines